



COMMUNIQUÉ N°07/17 - MAPRCD-CICG-MAI 2017

COMMUNIQUE DES FORCES ARMEES DE COTE D'IVOIRE

Dans une déclaration le **vendredi 12 Mai 2017**, le Chef d'Etat Major Général des Armées demandait aux soldats ayant entrepris de perpétrer des actes de défiance à l'autorité et continuant de revendiquer des primes de mettre fin à leur mouvement, sous peine de sanctions disciplinaires.

L'Etat Major se félicite de ce que la majorité des soldats ait entendu son message et que le retour à la normalité se soit amorcé au sein des casernes militaires.

Cependant certains militaires récalcitrants continuent de désobéir, en se livrant depuis la journée du samedi 13 Mai à des actes contraires à l'éthique militaires et de nature à perturber la quiétude des populations:

- Usage d'armes à feu contre les **populations civiles excédées par leurs agissements** ;
- Actes de pillages et Racket systématique de transporteurs et d'opérateurs économiques ;
- Voies de faits contre certains leaders d'opinion.

Ces actes d'une extrême gravité sont contraires à la mission de protection assignée aux forces armées.

En conséquence **une opération militaire est en cours pour rétablir l'ordre** .

Le Chef d'Etat Major Général des Armées lance à nouveau un appel aux soldats indisciplinés et leur demande de **libérer immédiatement les corridors, de retourner en caserne et de déposer les armes**.

Tous ceux qui continueront de défier les autorités, d'entraver les activités et la quiétude des populations ainsi que le fonctionnement normal de l'Etat **subiront les sanctions disciplinaires les plus sévères**, telles que prévues par le Règlement de Discipline Générale.

Fait à Abidjan, le dimanche 14 mai 2017

Le Chef d'Etat-Major Général des Armées